

Dépôt : M. Franz Fayot  
17.12.2025

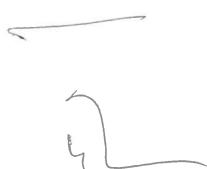
***Résolution***

*La Chambre des Députés,*

- *vu le rapport du réviseur des comptes de l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher qui estime que « les comptes annuels [...] présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de l'institution au 31 décembre 2024 ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables applicables à l'institution tels que définis par les responsables de l'Institution et tels que détaillés en note 2 des comptes annuels »;*
- *vu l'accord de la Commission de l'Exécution budgétaire avec le rapport du réviseur des comptes marqué suite à l'analyse des comptes en question lors de sa réunion du 8 décembre 2025 ;*

***approuve***

*les comptes de l'exercice 2024 de l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher.*



*Franz Fayot*